



**Rhône Crussol**

Service Application du Droit des Sols

## Pièces à joindre à une déclaration préalable

(en 2 exemplaires)

Dans tous les cas, la déclaration fiscale doit être jointe

Type de travaux	Plan de situation DP 1	Plan de masse DP 2	Plan en coupe DP 3	Plan des façades et toitures DP 4	Représentation de l'aspect extérieur DP 5	Doc. graphique d'insertion du projet DP 6	Photo environnement proche DP 7	Photo paysage lointain DP 8
<b>Mur de clôture*</b>	X	X			X		X	
<b>Piscine</b>	X	X	X			X	X	
<b>Extension jusqu'à 20m<sup>2</sup> (ou 40 m<sup>2</sup> dans les zones U du PLU)</b>	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Abri de jardin</b>	X	X		X	X	X si visible depuis l'espace public		
<b>Garage</b>	X	X		X	X	X si visible depuis l'espace public		
<b>Changement de destination</b>	X	X						
<b>Ravalement de façade*</b>	X	X			X			
<b>Travaux sur toiture</b>	X	X		X	X		X	X
<b>Création d'ouverture (fenêtre, velux...)</b>	X	X		X	X		X	X
<b>Abri ouvert ou couverture de terrasse</b>	X	X		X	X		X	X
<b>Division de lots à bâtir</b>	X	X						

\* Ces travaux sont dispensés de toute formalité au titre du code de l'urbanisme sauf si le conseil municipal a décidé de soumettre les clôtures et les ravalements de façade à déclaration préalable

- **Le plan de situation (DP 1)**

Il permet de situer la parcelle du projet. Disponible sur le site [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr) à partir de l'adresse ou des références cadastrales : onglet imprimer/paramétrer l'impression en mode avancé/imprimer un extrait de plan/aperçu et édition/imprimer)

- **Le plan de masse (DP 2)**

Le plan de masse peut être récupéré sur un ancien dossier déposé pour une demande d'urbanisme, ou réalisé à partir d'un extrait cadastral zoomé à l'échelle de la parcelle. Sur ce plan doit apparaître les côtes des constructions existantes et projetées, ainsi que les côtes de distance du projet par rapport aux limites séparatives de la parcelle.

Suivant la nature du projet, il peut être utile de rajouter l'accès à la parcelle ou au projet (pour un garage notamment).

- **Description des travaux :** Il s'agit de décrire les travaux ou aménagements envisagés, en précisant les dimensions, la nature et la couleur des matériaux utilisés dans le formulaire de demande dans la partie *courte description du projet*.

- **Plan de coupe ou plan de façade (DP 3 et 4)**

Le plan des façades peut être un simple dessin, à l'échelle, représentant les façades du projet (avec les ouvertures et la toiture).

Il est préférable de le coter (notamment la hauteur faîtage et égout des toits), et si possible faire apparaître la pente de la toiture.

Le plan en coupe traverse le projet, doit être coté et à l'échelle, et fait de plus apparaître le terrain naturel (à annoter TN sur la coupe). Elle doit être indiquée sur le plan de masse.

- **Représentation de l'aspect extérieur de la construction / document graphique d'insertion du projet dans son environnement (DP 5 et 6)**

Pour permettre au service instructeur de visualiser le projet et son impact, il est fortement recommandé de faire une ou des photographies du terrain au niveau de la partie projet.

Il faut alors fournir une photo de l'état actuel, ainsi qu'une photo projet avec le projet rajouté/dessiné par-dessus.

- **Photographies (DP 7 et 8)**

Selon le projet, il est conseillé de fournir des photographies du terrain permettant de le situer dans son environnement proche et dans le paysage lointain quand cela est possible (notamment si le projet est visible depuis un espace public). Ces pièces peuvent être remplacées ou complétées à la représentation de l'aspect extérieur de la construction.